

# Tarifs de l'électricité : c'est le moment de changer de fournisseur

Après la hausse de 9,5 % de l'électricité en février, près des deux tiers des fournisseurs alternatifs proposent des offres plus intéressantes que le tarif réglementé

**Sylvain Petitjean**  
[s.petitjean@sudouest.fr](mailto:s.petitjean@sudouest.fr)

La dernière hausse des tarifs réglementés de l'électricité (+9,5% au 1<sup>er</sup> février) n'est certainement pas la dernière. Mais après deux années d'inflation particulièrement marquée sur les énergies, les consommateurs ont toutes les raisons de se lamenter sur leurs factures d'électricité. L'horizon semble pourtant s'ouvrir un peu avec des fournisseurs alternatifs qui proposent de nouvelles offres plus intéressantes, à condition de ne pas y souscrire les yeux fermés.

## Certains tarifs fixes pour un an

« Depuis 2022, l'augmentation globale des tarifs réglementés a atteint 40 % », souligne Caroline Keller, chargée de communication du médiateur national de l'énergie. Après la hausse post-Covid, le manque de disponibilité du parc nucléaire français et enfin la forte pression sur

le gaz au déclenchement de la guerre en Ukraine ont fait envoler le tarif de l'électricité en France. Jusqu'à cette hausse de février. Mais les prix sur le marché de l'électricité reviennent à des niveaux d'avant-crise, ce qui redonne du souffle aux fournisseurs autres que l'opérateur historique EDF. Les voilà prêts à reconquérir des parts de marché, à séduire de nouveaux clients. Et les consommateurs pourraient bien en profiter !

Caroline Keller l'a constaté : « Sur une soixantaine d'offres au total, deux tiers sont moins chères que les tarifs réglementés. Certains annoncent des moins 20 %, ou moins 15 % : cette réduction concerne le prix du kilowattheure hors taxe, pas celui

**Les prix sur le marché de l'électricité reviennent à des niveaux d'avant crise**

de l'abonnement. Et attention aussi à regarder si l'offre est évolutive ou fixe. Dans le premier cas, les fournisseurs pourront réviser leurs prix à n'importe quel moment, alors que d'autres garantissent le tarif pendant douze ou vingt-quatre mois. » Une option à privilégier, donc.

## « En réalité, des vendeurs »

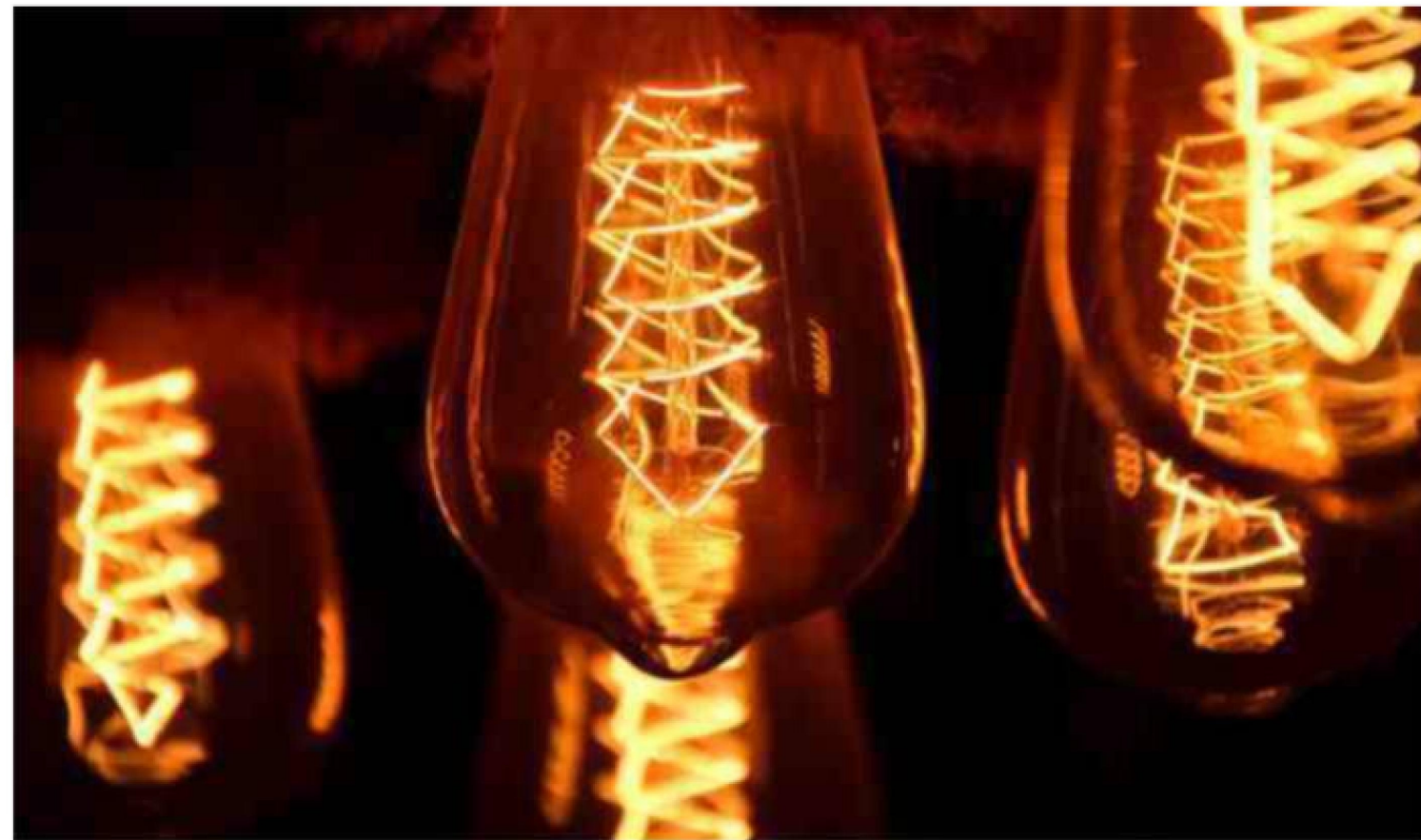
Pour s'y retrouver, le médiateur national de l'énergie propose son comparateur d'offres (1), une plateforme indépendante, sans intérêts commerciaux avec aucun fournis-

seur. D'autres sites se présentent aussi comme des comparateurs, mais sont en réalité des vendeurs. C'est ce que dénonce depuis une dizaine d'années l'association de consommateurs UFC-Que Choisir (qui a de son côté développé son propre comparateur) et ce que démontre l'enquête de « Complément d'enquête » diffusée hier soir (à voir en replay sur france.tv) à propos de Papernest ou Selectra. Et nos différents appels aboutissent à la même conclusion : par téléphone, cette plateforme a tendance à suggérer

un fournisseur qui n'est pas forcément celui qui ressort des résultats obtenus en ligne.

« Nous sommes indépendants et exhaustifs », insiste Caroline Keller. Le médiateur vérifie les propositions renseignées par les fournisseurs quasi en temps réel et propose quelques informations indispensables pour les particuliers qui s'intéressent à leur consommation. « L'Ademe a créé le label VertVolt qui permet de confronter les offres d'électricité renouvelable. Et nous informons aussi sur la qualité du service client et les taux de litiges qui sont des éléments intéressants pour les consommateurs. » En 2022, Mint Énergie, Elmy, Ohm Énergie, Mega Énergie et Wekiwi ont été pointés pour des taux de litige trop élevés.

(1) [comparateur-offres.energie-info.fr](https://comparateur-offres.energie-info.fr)



**70 % des foyers français restent abonnés à EDF même s'il existe des fournisseurs plus avantageux.** ILLUSTRATION

JOY SINGH / PEXELS